

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE**

DCM N° 2025-04

Séance du 16 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	12
Absent	0

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Date de convocation

10 janvier 2025

Date d'affichage

10 janvier 2025

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Secrétaire de séance : Madame Simone SPADOTTO

OBJET : Projet de rénovation thermique salle de la Tournelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de rénovation thermique de la salle de la Tournelle.

Il indique qu'avant de procéder aux travaux, il appartient au Conseil Municipal d'adopter le programme de ces derniers et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.

Monsieur le Maire expose le programme des travaux d'isolation intérieure et de changement des menuiseries pour un montant total de 18 075.80 € HT soit 21 690.96 € TTC.

En vue de financer ce programme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le plan suivant :

ORGANISME	MONTANT	TAUX
ETAT (DETR)	3 615.16	0.20
CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 615.16	0.20
AUTOFINANCEMENT	10 845.48	0.60
TOTAL	18 075.80	1.00

Après avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- d'approuver la réalisation des travaux de rénovation thermique de la salle de la Tournelle,
- d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme globale de 18 075.80 € HT soit 21 690.96 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,
- de solliciter des financements auprès des différents organismes susceptibles de subventionner cette opération, notamment les services de l'Etat et le Conseil départemental.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Simone SPADOTTO

Le Maire,



Roger PEDRERO